Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 44 (1936)

Heft: 2

Artikel: Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne : notice et

chronique d'après les comptes baillivaux

Autor: Kohler, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-34296

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Le château de Lucens sous Leurs Excellences de Berne.

Notice et chronique d'après les comptes baillivaux par André KOHLER

AVANT-PROPOS

A en juger d'après sa configuration, le lieu où se dresse le château de Lucens dut être fortifié à une époque très reculée. D'après les documents les plus anciens 1, le castrum que les évêques de Lausanne y possédaient, ruiné vers 1127 par le comte de Genevois, fut relevé par Landri de Durnes, qui occupa le siège épiscopal de 1159 à 1177. Brûlé encore dans les guerres qui désolèrent la fin du XII^{me} siècle, il fut reconstruit sous l'épiscopat de Roger de Vico Pisano (1178-1212).

Le château de Lucens défendait au sud un territoire épiscopal que couvrait au nord le bourg de Villarzel et formait le centre d'une châtellenie de douze communes ; les habitants du *ressort* devaient contribuer à son entretien et pouvaient en retour s'y réfugier en cas de danger. Les évêques y séjournaient volontiers en été.

Pillé et incendié en 1476 par un détachement des Confédérés qui, après la victoire de Morat, avait marché sur Lausanne en remontant la vallée de la Broye, il fut bientôt remis en état.

Soixante ans plus tard, les Bernois s'emparèrent du Pays de Vaud. Quand ils constituèrent le bailliage de Moudon, le château que les ducs de Savoie avaient possédé dans cette ville n'existant plus 3, ce fut à Lucens que le second bailli de LL. EE. élut domicile, en 1542 4, et c'est là que résidèrent ses quarante-trois successeurs 5. Le dernier, François-Rodolphe de Weiss, ne put achever les six ans de sa préfecture 6, car le 24 janvier 1798 les Vaudois proclamaient leur indépendance.

Pendant plus de deux siècles et demi le château de Lucens servit non seulement de résidence baillivale, mais encore d'arsenal et de place forte et c'est aux remaniements opérés durant cette période qu'il doit son aspect actuel 7.

Les éléments de notre étude sont tirés des comptes ⁸ que les baillis bernois devaient présenter chaque année à Leurs Excellences. Dans ces comptes les valeurs sont indiquées en *florins*, de 12 sols (ou gros) chacun ; le *sol* est subdivisé en 12 deniers. Le florin n'est plus qu'une monnaie fictive, une monnaie de compte ; dès le commencement du XVII^{me} siècle il est compté pour 4 batz de Berne ; le batz, monnaie réelle, a la valeur d'environ fr. 0.15. Mais il faut se rappeler que le pouvoir d'achat d'une monnaie varie : pour le déterminer on peut se baser sur le salaire d'une journée de travail d'un manœuvre. — La mesure employée pour les graines est le *quarteron*; 2 quarterons = 1 bichet; 2 bichets = 1 coupe; 12 coupes = 1 muid. Le quarteron de Berne équivaut à 14 litres 910; celui de Moudon à 11 litres 734.

La description que nous allons donner de l'ensemble du château est basée avant tout sur un petit plan figurant dans l'opuscule qu'un ingénieur allemand, J. Näher, a consacré aux châteaux, bourgs et couvents de la Suisse romande . Quant au plan, au 1/2000, joint au présent travail, c'est une réduction d'un plan géométrique du château de Lucens, 1831, de Jules Piccard, au 1/1000 et d'un plan cadastral de 1827 10; la légende repose sur la vision des lieux et les comptes baillivaux.

* * *

Le château. (Plan général et vue d'ensemble.)

Le château de Lucens occupe le sommet, en ellipse allongée, d'un éperon de terrain se détachant des hauteurs à rive gauche de la Broye dans la direction nord-est sudouest; un ravin, au fond duquel coule la Cerjaulaz ¹¹, entoure à demi la colline à l'ouest et au sud.

L'édifice se compose de deux éléments bien distincts, séparés par un fossé ¹², coupant du nord-ouest au sud-est l'intérieur de l'enceinte que forment bâtiments et courtines ¹³: au nord-est la partie la plus ancienne, jadis résidence des évêques ; au sud-ouest la partie qui a été modifiée peu après l'occupation bernoise.

Le plan de la première présente un pentagone irrégulier, dont le grand côté, constitué en partie par une des faces du vieux corps de logis appelé l'Evêché, longe le fossé mentionné plus haut ; à l'angle opposé à ce côté, donc au nord-est, se dresse le formidable donjon ¹⁴ circulaire qui domine tout le paysage. Une passerelle couverte, en bois, relie l'étage supérieur de l'Evêché au donjon, dont la porte s'ouvre bien au-dessus de la cour qui sé-

pare les deux bâtiments. Dans la cour se trouve un puits d'une grande profondeur.

La partie du château remaniée par les Bernois se rétrécit graduellement, pour se terminer en pointe au sudouest : sa vaste cour ¹⁵ est limitée par le fossé transversal, des courtines, le grand corps d'habitation et, faisant angle avec celui-ci, le bâtiment de la cuisine. De pittoresques tourelles à encorbellement défendent les angles ¹⁶.

L'ensemble repose sur une terrasse dont la muraille, abaissée depuis longtemps déjà à hauteur d'appui, forme une deuxième enceinte, plus ou moins parallèle au pourtour du château. Au sud-ouest et au sud subsistent les restes de défenses avancées : d'un spacieux bastion part une longue muraille qui soutient une rampe d'accès et aboutit à son point le plus bas à la chapelle de Sainte-Agnès ¹⁷; un mur convergent descend du vieux château ¹⁸ et arrive à la maison du portier faisant corps avec une tour basse au toit polygonal. Entre cette maison et la chapelle un court rempart est percé de la porte ¹⁹, jadis précédée d'un pont-levis, qui fait communiquer le château avec le bourg.

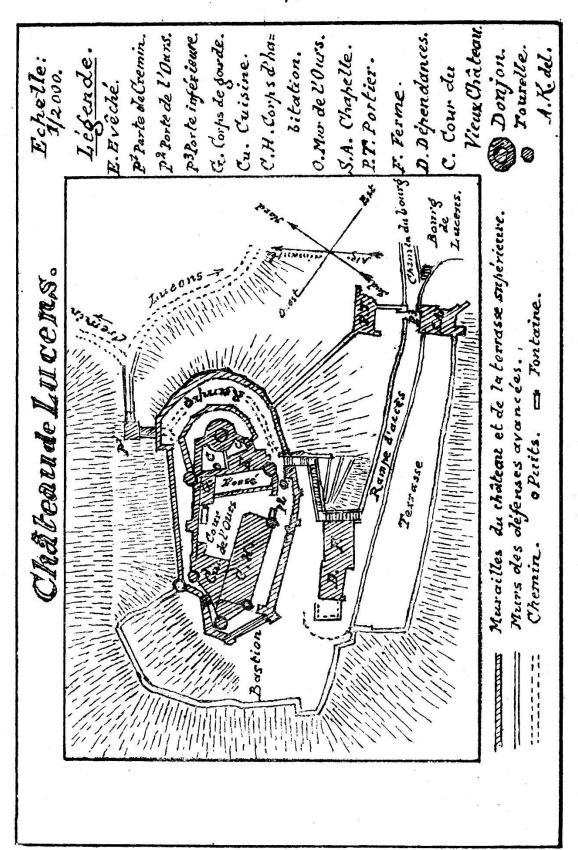
L'entrée principale du château, au niveau supérieur de celui-ci, est au nord; les comptes l'appellent porte de Cremin, ou porte de Forel, ou encore porte de Combremont. On y accède en franchissant le fossé par deux ponts qui, faisant un angle droit, se soudent sous une tour carrée, qui servait de corps de garde: le premier était autrefois muni d'un pont-levis; le second, porté par une arche en solide maçonnerie, est une galerie couverte au mur percé de meurtrières. De là un passage, contournant, à l'intérieur de l'enceinte, la base du donjon, conduit à l'Evêché, puis à la porte du château neuf, laquelle, surmontée d'une échauguette, figure dans les comptes

sous le nom de portail de l'ours ²⁰, à cause du grand écusson bernois peint sur la muraille voisine. Non loin de ce portail, la deuxième enceinte est percée d'une poterne reliée par un petit pont ²¹ à l'étroit et rapide escalier qui descend à la ferme ²² et au chemin qui s'élève de la porte inférieure.

En 1542 le château ne devait pas être en trop mauvais état puisque le bailli s'y installa; ses successeurs toutefois ne le trouvèrent pas assez confortable, semble-t-il, car, avec l'assentiment de LL. EE., ils procédèrent à de multiples travaux d'aménagement et de transformation. Les plus importants furent exécutés de 1579 à 1586 sous la direction de François de Villarzel, mayor héréditaire et châtelain de Lucens ²³. C'est alors que fut édifié le grand corps d'habitation, aux salles hautes et spacieuses, largement éclairées par des fenêtres de grandes dimensions ²⁴. Les sombres locaux du « vieux château » ne servirent plus que de dépendances : greniers, prisons, arsenal, poudrière.

Au cours de réparations antérieures, en 1554, le bailli Würstemberger, suivant un usage commun à tous les Confédérés, avait fait peindre sur la façade la plus en vue les armes du canton possesseur. Pour ce travail il inscrivit dans ses comptes un poste de 23 florins, 11 sols, 3 deniers, somme équivalant approximativement à 700 francs de nos jours.

Cet emblème fut couvert de badigeon à la Révolution; repeint lors de la dernière restauration (1920-1922), il effaroucha le patriotisme de quelques Vaudois, fit couler pas mal d'encre et faillit attirer les foudres de la justice sur aucuns hardis grimpeurs qui, au mépris du droit de propriété, tentèrent nuitamment de l'effacer et y réussirent en partie.



Les comptes baillivaux enregistrent les frais sans cesse renouvelés qu'exige l'entretien des fortifications et des bâtiments, celui surtout de leurs toitures ²⁵ : c'est par centaines, par milliers quelquefois, qu'il faut remplacer les tuiles après un orage ou un coup de vent.

Les dépenses faites pour l'établissement de la fontaine ²⁶ sont d'une utilité évidente; d'autres pourraient prêter à discussion, ainsi les 202 florins que porte en son compte de 1603 F. L. Stürler pour les sièges qu'il a fait placer au temple, « trois stalles avec dossier, contre le mur, pour le bailli, et encore une demi-douzaine d'autres pour le châtelain et les jurés, le tout en bois de chêne ».

Dans ses grandes lignes, le château devait dès 1586 se présenter tel que maintenant. Une aquarelle de 1659²⁷, dans un recueil de plans de fortifications de villes vaudoises qui se trouve aux Archives de Berne, en est, croyons-nous, la vue la plus ancienne; elle est prise de la route de Combremont, du nord par conséquent, et l'enceinte partant du pont y apparaît fort délabrée, tandis que la muraille entourant la base du donjon a des créneaux en bon état et percés de meurtrières. Une carte du bailliage de Moudon, de 1725 28, donne une vue d'ensemble, prise de l'est. C'est un joli dessin au trait, colorié en teintes plates, où l'on peut relever quelques détails caractéristiques: l'enceinte supérieure est encore crénelée, sauf à la terrasse sous les fenêtres des appartements; à l'angle sud-est de cette terrasse s'élève une guérite de pierre couverte en tuiles; la rampe supérieure du petit escalier s'abrite sous un toit; enfin à la droite de la ferme un minuscule parchet de vigne expose ses ceps au midi! On serait tenté de tenir ce détail pour une fantaisie du dessinateur, si l'existence de ce clos n'était attestée par un texte officiel 29.

De la seconde moitié du XVIII^{me} siècle une intéressante aquarelle de Nicolas Gatschet (généalogiste et peintre-héraldiste, 1736-1817) ³⁰ a été prise du nord, comme celle de 1659.

Domaine du château.

Pour traiter ce sujet pas n'est besoin de longues recherches : à elle seule la pièce suivante, extraite du *Livre* de Bailliage ³¹, fournit tous les renseignements désirables. Vu son importance elle est transcrite ici presque intégralement.

Le Domaine du Château de Lucens

avec les revenus et bénéfices des Seigneurs Baillifs dont ils ne rendent compte à LL. EE. Fait par commandement souverain

par commandement souverain

1659

Premièrement le Chasteau de Lucens avec ses forteresses, et bastiments, fossés, basse-cour, et trois curtils ³² contenus dans les murailles du dict Chasteau, ensemble l'environ ³³ d'un quart d'ouvrier de vigne ³⁴, et un petit verger.

Item la Grange, Estable et Escuyerie 35.

Item la Chappelle soit Eglise proche le portail entrant au dict Chasteau.

Un Chesal ³⁶ que les Loys ³⁷ de Lausanne prétendent leur appartenir auprès la dicte Eglise, qu'est vacant.

Plus la maison ou demeure le portier.

La maison, grange et jardin qui fust de feu noble François de Villarsel ³⁸, avec un Curtil adjacent, dans laquelle le receveur de Lucens fait sa demeure.

Es Vaux, dict en champ de Barraz un clos d'environ cinq poses réduit à terre arrible ³⁹ dès plusieurs années en çà.

Plus vers l'eau de la Cerjaulaz, un clos appelé clos biclet, autrement dit le closalet contenant environ demy pose.

Une oche 40 appelée oche girin d'environ une pose.

Item la maison qui fust de François Bel, grange et estable contenant cinq cours avec la curtine et place devant, ensemble un grand vergier dernier ⁴¹ d'environ dix poses, entre deux curtils, estants les dictes maisons et bastiments fort caducs ayant besoin de prompte réparation ⁴².

Plus un grand clos cy devant en deux particules et à présent ensemble joinctes contenant environ six poses, lieu dit au pré des Marches, lequel clos est en danger d'estre ruiné et emporté par la Broye, comme aussi la fin au dessous du dit Lucens, si ce n'est qu'il plaise à LL. EE. de commander aux communiers de la Chastellanie d'y remédier au plus tost que faire se pourra, l'eau de la Broye ayant desjà diminué une bonne partie du dit clos.

Champs ou prés ajoutés au domaine du Château sous la préfecture du magnifique Seigneur Daniel Gatschet 43.

...Pour abréger, laissant de côté cette énumération de sept pièces (8 ½ poses au total) avec indications de situation, contenance, etc., passons aux forêts :

Un grand bois de faoug 44 dit de l'Envuissy pour l'affouage 45 du Seigneur Ballif, duquel a esté extirpé et deffrechy 46 l'environ de 6 poses par Monsieur Zchender 47, estant fort rare de bois et sterile du présent 48.

Es Vaux un autre bois sous les Envers par les abysmes de peu de valleur 49, et presque de nul rapport.

Un autre bois dit de l'Epiney, rière Curtilles, tout ruiné.

Un autre grand bois de sapin rière Villarzel ⁵⁰ duquel on ignore la contenance, n'ayant le Seigneur Ballif que le couppage en nécessité de bastir, sçavoir lors que le dit bois sera en estat de pouvoir servir pour le marinage ⁵¹.

L'état déplorable de ces bois était, il faut le dire, celui de toutes les forêts du Pays de Vaud, dévastées sans ménagement par tous les usagers. Les évêques s'en étaient déjà préoccupés et avaient mis en devens 52 certains bois ou portions de bois. Les Bernois essayèrent aussi de

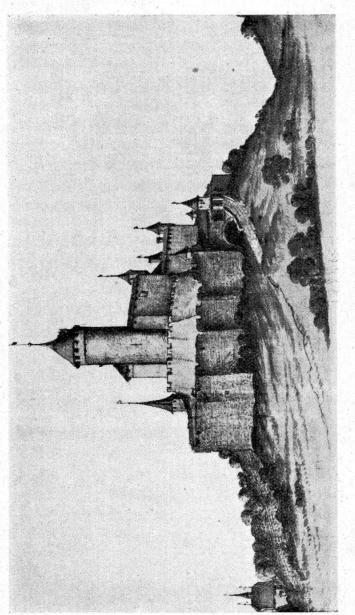
réagir, mais les uns et les autres se heurtèrent aux droits séculaires des particuliers et des communautés. Il fallut le nouveau régime ⁵³ et ses lois forestières, dont la plus ancienne date de 1803, pour arrêter les déprédations et obtenir une exploitation rationnelle.

Le document de 1659 se termine par l'inventaire détaillé de tous les droits qui se perçoivent dans le bailliage, en nature ou en argent.

A réitérées fois les comptes baillivaux sont suivis d'un état du domaine à peu de chose près identique au précédent ; l'un, du milieu du XVIII^{me} siècle ⁵⁴, présente une annotation à relever :

« Autrefois il y avait au château des vaches et un fruitier à l'ordinaire, pour consumer le surplus des fourrages après l'entretien de l'attelage du château, et les terres étoient travaillées par corvées; aujourd'huy il n'y a plus de vaches, on vend le surplus des fourrages après l'entretien de l'équipage et de deux ou trois vaches du château à un fruitier qui vient le consumer là. Mais comme ce lieu est fort éloigné des fruiteries de montagnes on a souvent assez de peine d'en trouver. »

Le bailli, comme la plupart de nos pasteurs jusqu'au milieu du XIX^{me} siècle, se trouvait donc à la tête d'une exploitation agricole. Plus considérable que le modeste « train de campagne » d'une cure, elle devait nécessiter l'emploi d'un régisseur actif et consciencieux pour peu que le représentant de LL. EE. n'eût pas l'expérience et les goûts d'un gentleman farmer : les revenus du domaine constituaient une part de son traitement, part point négligeable du tout à une époque où le défaut de moyens de transport rapides causait fréquemment un renchérissement considérable des denrées de première



CHATEAU DE LUCENS 1659 (Archives de Berne.)

Propriété du Musée historiographique vaudois.

nécessité, sitôt que l'année était mauvaise ou qu'une ovaille 55, en général la grêle, venait anéantir tout ou partie des récoltes.

Appartements et mobilier.

Qui veut se faire une idée du mobilier et de la distribution des appartements du château le peut en étudiant les inventaires annexés à certains comptes baillivaux, d'ordinaire à ceux qui marquent le passage d'une préfecture ⁵⁶ à une autre. Ces inventaires donnent, avec l'indication des locaux où ils se trouvent, la liste des meubles appartenant à l'Etat et qui passaient d'un bailli à son successeur.

Le premier en date, de 1621 ⁵⁷, rebuterait maint lecteur par son allemand archaïque; aussi nous semble-t-il préférable de transcrire ici le suivant, de 1664, qui donne en français les mêmes indications, ne différant de l'autre que par l'ordre suivi dans l'énumération des pièces et par quelques détails secondaires.

Sommaire des meubles qui sont dans le Chasteau de Lucens appartenant à LL. EE.

remis ce Jour d'huy d'octobre 1664
par Noble et généreux Anthoine de Graffenried 58
à Magnifique et vertueux Johannes Müller 59 son successeur,
moderne Baillif de Moudon.

En la cuisine.

Deux armoires de sapin noircies. Une table de sapin. Deux Landiers. Une crémaillère. Et un tourne broche,

Au poile 60.

12 escabelles en dossier 61 de noyer.

12 autres simples aussi de noyer.

4 bancs de table de noyer.

Et 2 grands bancs en dossier de sapin.

En l'allée de la place.

23 seaux de cuir 62.

Deux grandes farinières (Les farinières sont fort vieilles).

Et la monstre 63 à la tournelle.

Au poile sur la cuisine.

Deux chalits de noyer. Une table attachée de noyer. Une table de chesne. Et un banc en dossier de sapin.

A la chambre auprès.

Deux chariots soit sous-lits. Un coffre à grandes boucles de fer ⁶⁴ Et un estame ⁶⁵ de cuivre.

A la sale de l'Aigle.

Un buffet de chesne. Et une table de chesne.

A la sale de l'Ours.

3 licts de chesne. Un buffet de chesne. Une table de chesne. Et deux landiers.

Au poile de Monsieur le Conducteur 66. Une table de noyer. Un lict de noyer. Un buffet C plus un autre buffet de noyer, à lavemain avec la garniture. Un archebanc ⁶⁷ en dossier de noyer.

A la chambre voûtée 68.

Une tirare 60 à bornel 70. Une face de fonte pour la fontaine.

A la grande sale.

Un garde-robe de noyer.
Un buffet de chesne.
Une table de chesne laquelle s'aggrandit.
Un archebanc en dossier de chesne.
Et deux landiers.

Au grand poile 71.

2 tables de noyer, dont l'une se redouble. Une autre petite table avec un buffet de noyer Un buffet à lavemain de noyer avec ses assortiments d'estain.

3 archebancs en dossier de noyer.

2 grandes seringues de loton 72; pour esteindre le feu. Et un châlit de mesme avec un petit marchepied de sapin.

Au petit poile.

Un châlit de chesne. Une table de chesne. Et un buffet à lavemain de chesne.

En l'allée entre la cuisine et le poile.

Un coffre de noyer. Et un coffre de chesne.

de Monsieur Zehender 73.

Monsieur de Graffenried dit d'avoir ainsi reçu ce que dessus

A qui connaît un peu le château il n'est pas trop difficile, par une comparaison attentive des deux inventaires, de situer les diverses pièces qu'ils mentionnent.

L'allée de la place, que l'inventaire de 1621 désigne sous le nom de Läubensaal, n'est autre que la galerie à colonnes, au midi de la cour, galerie sur laquelle s'ouvrent la grande salle et le grand poêle. Ces pièces sont donc au rez-de-chausée, de même le petit poêle et le poêle.

En enfilade comme les précédentes, mais à l'étage se trouvent la chambre auprès — savoir auprès du poêle sur la cuisine ⁷⁴, — la salle de l'Aigle, la salle de l'Ours, le poêle de Monsieur le Conducteur.

La mention de landiers atteste l'existence de cheminées dans plusieurs pièces.

La grande salle était ornée des armoiries des baillis : en 1732 (ou 1733) le peintre Huber reçoit 37 florins 6 sols pour avoir peint dans la salle aux écussons (Schilten Saal) les armes de Vincent Sinner ⁷⁵.

Peu avant 1663 ⁷⁶ on fait faire « en la muraille du grand poile, du costé de bise, un buffet ayant une porte de fer aux trois clefs » pour y mettre les contributions des communes de la châtellenie au « gitte de guerre » ⁷⁷. M. le Baillif avait une clef et la châtellenie les autres.

La chambre adjacente semble avoir servi de secrétairerie, car l'inventaire de 1621 y signale l'installation d'une grille en bois de sapin destinée à enclore un bureau 78.

Ces trois pièces avaient une destination officielle; l'une des premières était la salle d'audience.

Quant à la salle de l'Aigle et à la salle de l'Ours, elles doivent ces appellations aux motifs héraldiques qui en faisaient l'ornement. Pour la seconde en tout cas cette assertion est appuyée par un passage du compte de 1610:

« J'ai payé à maître Anthoni Buniung ⁷⁸ 302 florins 6 sols pour refaire dans la grande salle d'en haut la cheminée, qui s'était écroulée, avec un beau manteau, soutenu par deux statues en pierre, et portant les armoiries de LL. EE. sculptées très proprement et élégamment, ainsi que pour décorer cette chambre convenablement et comme il convient. »

Dans le poêle de Monsieur le Conducteur tout le mobilier est en noyer. C'est un luxe, mais on doit quelques égards au délégué du Conseil souverain ⁸⁰ : c'est toujours un haut personnage, parfois même le Trésorier du pays romand.

Que les goûts personnels des baillis, les exigences croissantes du confort, la tyrannie de la mode, aient amené graduellement des transformations dans l'aménagement des pièces, dans le mobilier, rien là que de naturel ; mais ce n'est pas sans surprise qu'on lit, surajoutées en marge de l'inventaire de 1664, les remarques que voici :

Au poile. Il ne se trouve que cinq des simples escabelles et de peu de valeur, et les autres de nulle valeur. Des bancs de table de noyer ne s'en trouvent que trois, desquels y en a deux de petite valeur.

A la chambre auprès. ...lesquels charriots sont de nulle valeur.

A la chambre voûtée. Une tirare ne se trouve point. La dite face est reduite à la fontaine.

Au petit poêle de M¹ le Conducteur. Le lave-main est rompu et gasté.

Au grand poêle. La dite petite table ne se trouve point.

Et l'étonnement augmente en constatant cette déclaration de J. Müller (1694-1700), successeur de Michel Ougspurger (1688-1694): « Quant aux meubles on ne m'en a point remis, excepté 9 vieilles chaises de noyer presque hors d'usage, 5 formes de lit fort vieilles et en partie rompues, 7 vieilles tables, 2 grandes armoires, l'une de chêne, l'autre de sapin 81. »

A supposer même qu'on ait cessé d'inventorier les meubles trop lourds pour être enlevés ou ceux qui n'étaient pas à l'usage personnel du titulaire, le déchet paraît excessif. Qu'est devenu le reste du mobilier? Mystère. — Pour le bouquet voici le dernier inventaire: en 1793 Gatschet ne remet à de Weiss que « une grande chaudière à la chambre à lessive, un grand armoire de sapin et un dit de chêne servant d'archives, une grande garderobe de sapin, un lavoir et bassin d'étain. N.B. Ce dernier objet manque et n'est pas encore réglé avec mon successeur ». — Qu'aurait pu « remettre » de Weiss, si la Révolution ne fût survenue?

Quoi qu'il en soit, avant 1621 comme après, la nécessité s'imposait au bailli d'amener avec lui sa literie, sa batterie de cuisine, sa vaisselle, sa bibliothèque. Imaginez le nombre de chars qu'il fallait pour le transport, et à l'arrivée et au départ, considérant surtout que les routes, fort mal entretenues jusqu'au milieu du XVIII^{me} siècle, ne permettaient pas de lourds chargements.

(A suivre.)

NOTES

- ¹ Voir Dict. hist. du canton de Vaud et Cartulaire (M. D. R., VI).
- ² Lucens, Curtilles, Chesalles, Sarzens, Lovatens, Prévonloup, Dompierre, Seigneux, Henniez, Cremin, Oulens, Villars-le-Comte.
 - ³ Ch. Gilliard (Bulletin du Vieux-Moudon, nº 13, 1915).
 - ⁴ Dict. hist. du canton de Vaud (Moudon).
 - ⁵ Dict. hist. du canton de Vaud (Moudon).
 - ⁶ F.-R. de Weiss était entré en charge en 1793.
- ⁷ De 1920 à 1922 le château a été admirablement réparé sous la compétente direction de M. Otto Schmid, l'éminent architecteadjoint de Chillon.
- ⁸ Ces comptes étaient vérifiés par une commission spéciale; tous, sauf les quatre derniers, chevauchent sur deux années civiles; presque jamais la date d'un poste n'est indiquée. Ils se trouvent actuellement aux Archives cantonales vaudoises.
- ⁹ Die Schlösser, Burgen und Kloster der romanischen Schweiz. J. Näher, Ingenieur. Karlsruhe, 1886.
- ¹⁰ Le premier au musée du Vieux-Moudon; le second aux Archives cantonales.
 - ¹¹ Ruisseau qui se jette dans la Broye, près de Lucens.
- Large de 9 m. et profond de 5 m., d'après Näher. La tradition suivant laquelle on aurait entretenu des ours dans ce fossé repose sur le fait que la cour qu'il borde est appelée parfois « cour de l'ours », parce qu'on y entrait par le « portail de l'ours », ainsi nommé du grand écusson aux armes de Berne peint sur la muraille voisine. Les comptes de 1690-1691 mentionnent une « maisonnette » située dans le fossé et pouvant servir de corps de garde intérieur. Elle est indiquée par G. sur notre plan.
 - ¹³ Terme de fortification : front de muraille.
- ¹⁴ Hauteur, 26 m.; diamètre, 13 m. (Châteaux vaudois, par P. Grellet et F. Gilliard).
- ¹⁵ Mentionnée parfois dans les comptes sous le nom de « cour de l'ours ».
- 16 Toutes ces tourelles sont rondes, excepté les deux à la façade extérieure du grand corps d'habitation qui sont polygonales. Du temps de LL. EE. les épis terminant la toiture des tours et tourelles portaient des girouettes carrées aux armes de Berne.
- ¹⁷ Cette chapelle, filiale de l'église paroissiale de Curtilles, est le temple actuel de Lucens.
- 18 Cette appellation est employée entre autres dans les comptes de 1606-1607 : in miner gn. Herren nüwen und alten Schloss.

- 19 Sous les mâchicoulis de l'échauguette surmontant la porte se voient les restes d'une peinture héraldique et les deux premiers chiffres d'une date (16..).
- ²⁰ Une clochette pour une horloge qui sert d'avis sur le Portail de l'Ours (Inventaire, 1795).
 - ²¹ Primitivement un pont-levis.
- La ferme, avec ses granges et écuries, se trouve au midi du corps d'habitation, en contre-bas. Au commencement du XXme siècle des réparations malencontreuses ont enlevé à la ferme tout pittoresque; auparavant elle était en parfaite harmonie avec le château.
 - ²³ La mayorie était héréditaire; l'office de châtelain ne l'était pas.
- On peut se demander toutefois si les fenêtres actuelles n'en ont pas remplacé de plus petites.
- ²⁵ Voir en particulier les comptes de 1605-1606, 1658 à 1660, 1683-1684.
- Dans la grande cour ; sa chèvre était jadis surmontée d'une girouettes aux armes de Berne (C. B. 1686-1687). Le bassin actuel fut placé sous la préfecture de Ch.-Ph. Sinner qui y fit graver la date 1771 et ses intitiales.
- ²⁷ Cette vue nous a été signalée par M. F.-Th. Dubois, qui en possède une reproduction photographique (Musée historiographique).
- ²⁸ Carte dressée par I.-A. Riediger; elle se trouve aux Archives cantonales.
 - ²⁹ Voir plus bas (l'environ d'un quart d'ouvrier de vigne).
 - 30 Voir Dict. hist. et biogr. de la Suisse.
- ³¹ Les *Livres de Bailliages* sont des recueils de copies d'actes intéressant les droits de LL. EE.
 - ³² Jardins.
 - ³³ Avec environ.
 - 34 C'est la vigne figurant sur la carte de 1725.
 - 35 Ecurie.
 - ³⁶ Place à bâtir; emplacement bâti.
- ³⁷ Etienne Loys, de Lausanne, avait reçu en don (1511) de sa femme Georgea de Montricher, veuve de Vuillelme de Villarzel et son unique héritière, tous les biens qu'elle tenait de son premier époux. Étienne était déjà comayor de Lucens. Cf. Vevey et ses environs dans le moyen âge, par D. Martignier.
- ³⁸ Ce fut lui qui dirigea les travaux effectués au château de 1579 a 1586.
- Sur le rôle joué à Lucens par la famille de Villarzel, voir l'ouvrage cité à la note précédente.
 - 39 Arable.
 - ⁴⁰ Prairie, verger.
 - ⁴¹ Avec un grand verger derrière.

- ⁴² De maison Bel on doit avoir fait belle maison; c'est la *Belle-Maison*; une auberge dont la façade est ornée de peintures allégoriques et d'un cadran solaire, qu'il serait urgent de protéger contre les intempéries et contre un vandalisme possible. Elle porte la date 1647, ce qui soulève un petit problème: a-t-on lors des réparations reproduit une date déjà inscrite, ou bien l'état des domaines est-il la copie textuelle d'un acte antérieur, comme c'est souvent le cas? La maison fut acquise par LL. EE. lors du décret de feu le bailli Wagner, bailli de 1640 à 1646 (Onglet baillival de Moudon, VII, p. 485). En 1795 le receveur y est logé.
 - ⁴³ Daniel Gatschet, bailli de 1646 à 1652.
 - 44 Faux = fayard (du latin fagus).
 - ⁴⁵ Approvisionnement en bois de chauffage.
 - 46 Défriché.
 - ⁴⁷ Samuel Zehender, bailli de 1616 à 1622.
 - 48 Actuellement.
 - ⁴⁹ De peu de valeur à cause des escarpements.
 - 50 La forêt de Farzin, aujourd'hui propriété de l'Etat de Vaud.
- Pour couper du bois de construction, appelé marrin, marin, ou merrin (du bas-latin materiamen); en français du merrain).
- ⁵² Mettre à ban ou en devens (defensum) = défendre de couper du bois ou de pâturer dans certaines forêts. En 1375, p. e., l'évêque (Gui de Prangins) impose un ban de 10 florins contre quiconque coupera des plantes au Bois du Devens, au-dessus de Lucens (Arch. cant.).
 - ⁵⁸ Voir art. Forêts dans Dict. hist. du canton de Vaud, de Mottaz.
- ⁵⁴ Nous la relevons à la date de 1766, mais elle se trouve déjà dans des comptes un peu antérieurs.
 - 55 Cataclysme.
- ⁵⁶ Temps durant lequel un bailli exerçait sa charge, dans la règle six ans.
- ⁵⁷ Uufferzeichnüss alles Husrhats so zum Schloss Lucens und m". g". H"., daselbst zuverbliben gehörig. Actum 1621.
- Nous l'avons utilisé pour contrôler et éclairer le Sommaire de 1664; il se trouve aux Archives cantonales (Moudon, Layette 40, nº 268).
 - ⁵⁸ Antoni de Graffenried, bailli de 1658 à 1664.
 - ⁵⁹ Johannes Müller, bailli de 1664 à 1670.
 - 60 Chambre où est le poêle, chambre chauffable.
 - ⁶¹ Avec dossiers, à dossiers.
 - 62 Des seaux à incendie.
 - 63 Horloge.
 - 64 Inv. 1621. Ein grünen Trog mit ysen beschlagen.
- 65 S'agit-il d'un objet, ou faut-il lire « étamé » et comprendre un « coffre étamé de cuivre » ?

- 66 Le conducteur est le délégué du Conseil souverain, chargé d'installer le bailli à son entrée en charge; il reçoit son serment et celui des sujets.
 - 67 Banc monté sur un coffre (arche).
- 68 D'après son contenu cette pièce semble correspondre à la Milch-kammer de l'inventaire de 1621.
 - ⁶⁹ Tarière (servant à percer les tuyaux de fontaine).
 - ⁷⁰ Tuyau de fontaine, fontaine.
- ⁷¹ Poile (poêle) désigne une chambre qui peut se chauffer par un poêle.
- ⁷² Seringues de laiton, utilisées comme extincteurs avant l'invention de la pompe à feu.
- ⁷³ Antoni Zehender, bailli de 1652 à 1658; Antoni de Graffenried, de 1658 à 1664.
- ⁷⁴ La cuisine se trouve dans un bâtiment faisant angle avec le corps principal.
- ⁷⁵ Compte baillival 1732-1733. Vincent Sinner, bailli de 1712 à 1718.
 - ⁷⁶ Compte baillival, 1663-1664.
- ⁷⁷ Gitte, gîte ou giète de guerre, contribution générale, mais non périodique, destinée à subvenir aux dépenses militaires.
- ⁷⁸ Item ein tannigs Gatter, so ich zu einem beschlossenen schrybplätzlin hab machen lassen.
 - ⁷⁹ Sans doute Bugnion,
- 80 Le conducteur est le délégué du Conseil souverain, chargé d'installer le bailli à son entrée en charge.
- ⁸¹ Les inventaires subséquents reproduisent celui-ci à peu près tel quel.

UNE INSCRIPTION LATINE au château de Colombier sur Morges.

Les vestiges de l'ancien château de Colombier sur Morges constituent un ensemble architectural et décoratif qui mériterait une étude détaillée en même temps que des soins plus attentifs de conservation. Il s'agit essentiellement d'une tourelle servant d'entrée et flanquée aujour-d'hui de constructions de dates beaucoup plus récentes ¹.